



Ecole de Santé Holistique

Centre d'enseignement, de soins et de recherche en médecines alternatives complémentaires

Formulaire d'inscription / **contrat 1^{ère} année**

Année académique 2017 - 2018

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tél.:

Courriel:

Lieu et date de naissance :

N° de Carte d'Identité :

► Je m'inscris au cursus

"PSTN-N" Praticien(ne) de Santé Naturelle et Traditionnelle Naturopathe

1600 h soit 125 crédits ECTS

► **cours de 1^{ère} année** – 400 h, comprenant les modules suivants (théorie, pratique, évaluation): Anatomie-physiologie (112h), Biochimie – biologie (67h), Ecologie (18h), Fleurs de Bach (53h), Hygiène vitale (33h), Naturopathie base (18h), Nutrition (55h), Psychologie (42h)

► Les modalités de paiement sont les suivantes :

Prix : 3.800 € dont 30 € de cotisation Reformed (passeport d'études européen)

Acompte : 800 € sur le compte ESH - IBAN : BE10 3101 1983 5304 BIC : BBRUBEBB

Solde : 10 x 300 € par ordre permanent

► Je joins une photo et une copie de ma carte d'identité

► J'ai lu, signé et reçu une copie du Règlement d'Ordre Intérieur 2017-2018 où j'ai pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'ESH (enseignement privé de médecines non conventionnelles) ;

► J'ai reçu le calendrier des formations de 1^{ère} année 2017-2018;

► J'ai lu les conditions financières détaillées au verso et je marque mon accord.

mention manuscrite "*lu et approuvé*"

Date

Signature

Recopiez et signez : "*Bon à valoir pour la somme de trois mille huit cents euros (montant en toutes lettres)*"

Conditions générales du contrat d'études

Concerne : Praticien de Santé Traditionnelle et Naturelle Naturopathe et autres formations

Le texte des présentes conditions fait partie intégrante du formulaire d'inscription/contrat d'études. Sauf stipulation expresse contraire, l'étudiant est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses.

Nos prix sont fixés chaque année pour la rentrée académique (septembre) et valables jusqu'à la fin de celle-ci.

Pour les modules de formation continue et autres activités organisées ponctuellement par l'ESH, les prix sont indiqués au lancement de ceux-ci. Ils font l'objet d'une tarification à part.

Le cursus complet des formations de Praticien de Santé Traditionnelle et Naturelle Naturopathe est conçu de façon à répondre aux critères de Reformed. Les modules de formation peuvent évoluer au fil des années. Leur contenu est consultable sur la page du site <http://www.sante-holistique.org/Detail-des-cours>. Le contenu mentionné est exemplatif; il n'est pas contractuel; il peut évoluer chaque année.

Un nouveau contrat est établi pour chaque année académique. Les conditions financières et organisationnelles des années précédentes sont annulées et remplacées par les conditions de la nouvelle année académique. Le programme des cours est confirmé à l'inscription avec le calendrier.

Nos tarifs sont nets et exempts de TVA (formations professionnelles). Ils comprennent la formation (cours théoriques, pratiques et évaluations), la constitution du dossier administratif et le suivi. La cotisation Reformed est mentionnée et incluse au total de l'année académique.

En cas de paiement de la totalité des cours en une fois avant le début des cours, nous accordons un escompte de 2%.

Cas particulier : en cas d'inscription comme auditeur libre et à plusieurs modules de l'année académique en même temps, un tarif dégressif peut être appliqué. Il s'agit d'une ristourne sur le montant total :
2 cours: - 5 % ; 3 cours: - 10% ; 4 cours: - 15 % ; 5 cours: - 20% ; 6 cours et + : -25%

Le montant de l'acompte de l'inscription (20% minimum) doit être payé par virement bancaire avant le premier jour de formation. Il n'est plus remboursable après le délai de réflexion (15 jours calendriers). En cas de renom, un montant forfaitaire de 150 € est cependant retenu pour couvrir les frais administratifs.

Le solde doit être payé mensuellement par ordre permanent au compte de l'ESH :

IBAN : BE10 3101 1983 5304 BIC : BBRUBEBB

En cas d'abandon ou de désistement en cours d'année, le solde reste dû.

En cas de force majeure uniquement (apprécié par le Conseil d'Administration), une partie du solde peut-être réaffectée à un paiement partiel pour l'année suivante, mais le solde reste dû.

En cas de retard, il sera demandé de plein droit et sans mise en demeure préalable : une majoration de la somme due de 15 % sans que cette indemnité puisse être inférieure à 25 € et un intérêt de 1 % par mois.

Loi applicable: les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. Tous les litiges auxquels la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la résolution des présentes conditions, pourraient donner lieu, sont de la compétence exclusive des juridictions belges. Seuls les tribunaux de la Région de Bruxelles-capitale sont compétents.

Nous vous remercions de votre confiance.